RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

UNITÉ CENTRALE D'ÉXECUTION (UCE)

PROJET DE REHABILITATION DE LA RN-5

(CARREFOUR JOFFRE – PORT-DE-PAIX)

Rapport des Consultations Publiques

OCTOBRE 2017

INTRODUCTION

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Route Nationale #5, et conformément aux Politiques de la BID en matière de sauvegardes environnementales et de réinstallation involontaire, une série de consultations Publiques a été réalisée. En effet, il a été décidé de conduire un ensemble de 3 consultations Publiques afin de faciliter l'implication et la participation des PAP et les différentes autorités locales et la population concernée par le projet. La route atteint une longueur de 71 kilomètres et traversent quatre communes. Ainsi une consultation publique a été conduite dans les communes de Chansolme, de Bassin-Bleu et de Gros-Morne. Lors de la consultation de Chansolme, une équipe de Port-de-Paix était attendue.

ACTIVITES PREPARATOIRES AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES

Une rencontre préalable a été réalisée dans les communes de Port-de-Paix, de Gros-Morne, de Chansolme et de Bassin-Bleu avec les maires respectifs. Ces rencontres étaient l'occasion de présenter le projet aux maires. Il est vrai que les activités liées au projet ont débuté, il y a deux ans, mais les élus locaux actuellement en poste sont nouvellement élus. D'où la nécessité de les impliquer et de les valoriser dans le cadre du projet.

Les personnes et les organisations à inviter aux consultations publiques ont été identifiées avec les Maires et d'ailleurs c'est à eux qu'incombait la tache de lancer les invitations aux parties prenantes. Ce qui a été fait par voie de presse, par du porte-à-porte, au moyen de mégaphone et invitation. Malheureuse tous les maires ont été convoquée à Port-au-Prince par la présidence pendant la période des consultations, ce qui a un peu affecté la planification et a empêché à certaines autorités municipales de participer dans les séances de consultation publique.

Les résumés des informations qui ont été présentées dans les consultations ont été préparées.

DE L'ACCEPTABILITE SOCIALE DU PROJET

Les populations se sont montrées globalement réceptif au projet. Malgré les dommages socio-économiques potentiels qui seront causés par la réhabilitation de la route, aucune forme d'hostilité particulière n'a été exprimée par les PAP. Ce constat est valable pour l'ensemble des trois communes ayant accueilli les consultations publiques. Les communautés mettent surtout l'accent sur les impacts positifs du projet en termes, économique, environnemental et social.

Les PAP se sont montrées conscientes de l'état de délabrement de la route et de l'urgence de la réhabiliter. Elles ont admis que la route est un facteur de développement d'un territoire.

S'il n'y a pas d'opposition face à la réhabilitation de la route et les impacts négatifs qui y sont associés, certaines PAP ont en revanche exprimé leur inquiétude par rapport aux compensations espérées. Elles s'interrogeaient de savoir si les compensations qu'on va leur offrir seront adéquates de manière à leur permettre de récupérer leur niveau de vie d'avant le projet.

CONTENUS DES PRESENTATIONS

informations présentées dans les consultations concernant les Etudes d'Impacts Environnementaux, le PGES et le PAR sont présentées en Annexe 1).

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Deux intervenants ont animé les consultations en faisant des présentation en créole et en expliquant le plus simplement possible les sujets en question. des exemples choisies en fonction des vécus des parties prenantes de bien comprendre les points développés. les présentations ont faites de manière ludique de manière à détendre l'atmosphère et faciliter la participation. Parfois les intervenants posent des questions pour stimuler la participation des parties prenantes. Une attention particulière à été accordée au personnes vulnérables: personnes âgées, personnes à capacités réduites. Les présentateurs ont parlés lentement pour permettre la compréhension des malentendants. Les présentateurs les posaient des questions pour s'assurer qu'ils sont bien intégrées dans les consultations.

RESSOURCES UTILISEES

Les ressources utilisées proviennent de l'UCE.

Ressources humaines:

- **Marco GRACIA** est consultant de l'UCE. Il un diplôme en Planification du Développement Local de l'Institut Universitaire des Sciences Juridiques, Economique et de Développement Régional du Cap-Haitien. Il une licence en Economie du Développement Local de l'Université Montesquieu-Bordeaux 4- INDL, France. Et une vaste expérience en Réinstallation Involontaire.
- **Jacques Nels ANTOINE** est Responsable Environnemental et Social de l'UCE. Il a un diplôme de Génie Civil de la Faculté des Sciences de l'Université d'Etat d'Haïti. Il a une Maitrise en Sciences de l'Environnement de Rutgers, the State University of New Jersey, NJ, USA. Il a une vaste expérience dans les problématiques environnementales et sociales.
- **Emmanuella NICOLAS** est spécialiste sociale de l'UCE. Elle a une formation dans les sciences sociales et plus de 4 ans d'expérience.
- **Marie-Elizabeth NICOLAS** a une formation d'Ingénieur Civil. Elle plus de 3 années d'expérience.

Les ressources économiques proviennent de l'UCE.

Deux consultations ont été réalisées dans deux Ecoles publiques, l'autre dans un local mis à disposition par un membre de la population.

CONSULTATION PUBLIQUE CHANSOLME

Généralités

Date : 29 septembre 2017;

Début de la séance : 10h54 A.M.;

Fin de la séance : 12h13;

Nombre de participants: 24.

La rencontre a eu lieu dans un espace privé situé à quelques dizaines de mètres de la mairie(voir Annexe 2).

Déroulement

L'un des Adjoint au Maire, M Maxon ATTILUS a débuté la séance par des salutations et des mots de bienvenue. L'Ing Jacques Nels Antoine a ensuite enchainé avec la présentation de l'équipe de l'UCE mobilisée pour l'occasion et a poursuivi avec la présentation du projet : historicité, localisation, description technique, partenaire, etc (voir fiche de présentation en Annexe 1).

Dans son intervention, M Antoine s'attardait surtout sur les impacts environnementaux du projet et les mesures d'atténuation proposées dans le PGES. Tandis que la présentation suivante (par Marco Gracia) détaillait le PAR (Fiche de présentation en Annexe 1).

Séance questions-réponses.

1- Gracia ENIC : Est-ce-que l'actualisation du PAR me donnera une nouvelle compensation ?

Réponse : le PAR a été élaboré en 2016, après plus d'un an la réalité du terrain pourrait changer. La mise à jour du PAR est donc nécessaire afin de prendre en compte d'éventuel changement : nouvelles personnes impactées, des personnes qui ne sont plus impactées, etc. Chaque PAP sera compensée en fonction de la perte subie et de manière juste et équitable conformément à la Politique de la BID en matière de réinstallation et des lois haïtiennes.

2- Jocelyn JEAN DARGENSON : Après mon investissement pour la construction de ma maison que l'état va endommager, est-ce-que l'indemnisation espérée me permettra de reconstruire ma maison ?

Réponse : Selon la politique de la BID, il faut calculer la valeur de remplacement de la maison. Ce qui doit normalement permettre à la PAP de reconstruire sa maison.

3- Calixte HENRIQUEZ : Je vous félicite pour cette initiative de réhabilitation de la route. L'Etat a fait un mur de soutènement en face de chez moi (pont), est-ce-qu'on ne pouvait pas juste mettre des gabions comme solution techniques afin d'éviter des dégâts ?

(Petite précision : afin d'éviter la rivière, la route passe sur la parcelle de cette PAP)

Réponse : Chaque fois que c'était possible, sur toute la longueur de la route, on modifie le tracée afin d'éviter la rivière. Près de chez vous, cette section de la route actuelle est très menacée par la rivière,

on peut voir facilement l'érosion accélérée de la berge. C'est pour protéger la route que malheureusement votre maison est affectée.

Siner JOLIUS : Est-ce-que le fond pour l'exécution du projet est déjà disponible ?

Réponse : L'Etat haïtien a déjà débuté une partie de la route, les 9 premiers Km à partir de Carrefour Joffre, et la BID qui est le bailleur de fond attend l'actualisation de l'étude afin de se décider.

4- Siner JOLIUS : Quelle sera la durée du projet ? est-ce-que ce sera une firme étrangère qui fera les travaux? est-ce-que la main d'œuvre locale sera recrutée ?

Réponse : Le projet avait débuté en 2009 mais malheureusement suite au passage du cyclone Jeanne, l'ampleur des dégâts avait contrait l'Etat d'abandonner. Les études d'actualisation seront reprises bientôt. Le processus d'appel d'offres pour le recrutement de la firme qui doit faire les études est déjà lancée. Quant aux travaux, on ne peut pas, à ce stade, fixer une date précise. Cela va durer quelques mois et c'est suite à ce processus qu'on pourra établir une date pour le début des travaux.

En général ces appels d'offre sont ouverts aux entreprises de construction internationales.

Normalement oui, la firme devrait recruter la main d'œuvre locale en fonction des qualifications trouvées sur place.

5- Chenet JOSEPH : Est-ce-qu'il aura un groupe de personnes parmi les PAP qui participeront à la prise de décision des évaluations des compensations ?

Réponse : L'Etat haïtien a déjà établi des barèmes pour les expropriations, les barèmes de compensation sont établis à partir de calculs économiques basés sur le coût de remplacement. , par contre chaque PAP a le doit de d'accepter ou de contester les montants proposés pour les expropriations et les compensations.

6- Est-ce-que le CPA a un barème par mètre carré ?

Réponse ; Oui le CPA a un barème.

7- Nuclasse FRANCOIS : Je vois qu'on exécute des travaux de canalisation au niveau de Baladey est-ce le même projet ?

Réponse : Nous ne sommes pas au courant, nous ne savons rien là-dessus. Mais nous pouvons vous garantir qu'il ne s'agit pas du même projet.

8- Marc-André ARISTILDE : Est-ce-que la firme ne pourra pas aider la personne affectée à reconstruire sa maison ?

Réponse : La firme sera contractée pour la réhabilitation de la route. Et la compensation que recevra la PAP lui permettra de reconstruire sa maison. Il appartient à chaque PAP d'identifier un Boss compétent a qui confier la reconstruction de sa maison. Le projet peut donner un accompagnement technique aux PAP dans la construction de leurs maisons.

9- Estilhomme BOISRON : Si ma clôture sera affectée est-ce-qu'on me donnera quelque chose pour que je puisse la reconstruire ?

Réponse. Quel que soit l'affectation il est prévu une compensation.

10- Marie-Rock SAVOIR : J'avais une maison qu'on n'avait pas évalué lors des enquêtes en 2015, qu'est-ce-qui va se passer ?

Réponse : Si votre maison n'a pas été recensée, la première explication est qu'elle n'est pas affectée par la route. Mais l'actualisation de l'étude dira si vraiment votre maison sera affectée ou pas. Si votre maison est affectée vous avez doit une compensation.

11- Calixte JEAN : Comment l'Etat compte accompagner les personnes qui seront affectées ? Et le cas des ménages, comment ça va se passer avec les différentes familles ?

Réponse : Pour chaque affectation la PAP recevra une compensation. Pour le cas des ménages chaque famille sera évaluée, il est prévu une assistance pour le déplacement et une assistance spéciale aux personnes vulnérables

12- Gracieuse GRACIA : est-ce-qu'on va me payer le terrain et la maison car je n'ai plus d'autres terrains ?

Réponse : On l'a déjà dit, oui on payera le terrain et la maison et votre compensation vous permettra de vous réinstallation dans de meilleures conditions.

13- Calixte HENRIQUEZ. Pour l'évaluation des maisons qu'est-ce-qu'on va mesurer ?

Réponse. La surface de la maison sera mesurée, en fonction de la typologie de la maison, on appliquera les barèmes de prix élaboré Par le CPA.

Mots de remerciements Marco GARCIA.

CONSULTATION PUBLIQUE GROS- MORNE

Généralités

Date : 29 septembre 2017;

Lieu: Lycée JACQUES-ROUMAIN;

Heure du début de la séance : 4h56 P.M.;

Heure de la fin : 5h55;

Nombre de participants: 11.

Cette consultation publique a réuni essentiellement des élus locaux. Ils se chargeront d'expliquer aux PAP et de jouer l'interface entre l'équipe du projet et les PAP.

Déroulement de la séance

Le Directeur Général de la Mairie a débuté la séance par des salutations et des mots de bienvenue. L'Ing Jacques Nels Antoine a ensuite enchainé avec la présentation de l'équipe de l'UCE mobilisée pour l'occasion et a poursuivi avec la présentation du projet : historicité, description techniques, localisation, partenaire, etc (voir fiche de présentation en Annexe 1).

Dans son intervention, M Antoine s'attardait surtout sur les impacts environnementaux du projet et les mesures d'atténuation proposées dans le PGES. Tandis que la présentation suivante (par Marco Gracia) détaillait le PAR (Fiche de présentation en Annexe 1).

Séance question-réponses

1- Eric PRUDENT : En ce qui concerne les expropriations si mon jardin est affecté, est-ce-qu'on va me payer le jardin endommage ? comment ça va se passer pour la question de l'accompagnement ?

   Réponse : oui on évaluera le jardin et on vous donnera une compensation suivant un barème de prix établit par l'état haïtien et des barèmes complémentaires élaborés par un Expert agronomes. Pour l'accompagnement il y aura d'autres rencontres d'informations, il y a tout un processus devant aboutir au règlement des compensations en passant par signature des ententes de compensations suites aux évaluations des affectations.
   Les personnes qui perdront des terrains et des maisons doivent faire valoir leurs droits.

2- Est-ce-que les CASECS ET ASECS seront des parties prenantes c'est-à-dire qu'ils pourront garantir du travail à la population ?

Réponse : durant tout le processus de réinstallation les autorités locales rempliront un rôle de premier plan, donc les CASEC et ASECS seront parties prenantes du projet. Ils feront partie des comités de compensation par exemple, ils pourront recevoir les plaintes des PAP et les acheminer auprès de l'UCE pour suite utile. Mais, c'est l'entreprise chargée de la construction de la route qui pourra embaucher des personnes.

3- Bernard JACQUES : Est-ce que les compensations seront offert avant la démolition des ma maison?

Réponse : Normalement oui. L'Etat haïtien prévoit, dans la constitution que la PAP doit recevoir une juste et préalable indemnité et la Politique de la BID prévoir que les compensations doivent être réglées plusieurs mois avant le début des travaux, un délai raisonnable est également accordé à la PAP pour libérer l'emprise après avoir reçu la compensation.

4- Dessalines BLANC : Est-ce-que certaine section communales ne pourraient pas bénéficier que la firme utilise ses matériels pour aider à désenclaver des routes rurales menant dans les sections communales?

Réponse : la firme sera contractée pour la réhabilitation de la RN5, on ne peut pas la demander de faire des routes rurales, ce serait un autre projet, plus coûteux.

5-Fresca SAINT-FLEUR : Est-ce-que le fond pour la reconstruction de la route est déjà disponible ?

Réponse : le bailleur de fond qui est la BID attend l'actualisation de l'étude.

6-Josué MORISSAINT : Est-ce-qu'on peut considérer que le travail actuellement en exécution sur les 9 premiers km comme une démagogie?

Réponse : L'Etat haïtien exécute le travail qui est en cours, mais la BID veut intervenir pour la suite du projet. Donc l'Etat haïtien a la volonté pour la construction de la route il faut apprécier ses efforts.

Mot de remerciement Marco GARCIA.

CONSULTATION PUBLIQUE BASSIN BLEU

Généralités

Date : 30 septembre 2017;

Début de la séance : 11h15;

Fin de la séance : 1h30;

Nombre de participants: 125.

Déroulement de la séance

Le Maire principal a débuté la séance par des salutations et des mots de bienvenue. L'Ing Jacques Nels Antoine a ensuite enchainé avec la présentation de l'équipe de l'UCE mobilisée pour l'occasion et a poursuivi avec la présentation du projet : historicité, description technique, localisation, partenaire, etc (voir fiche de présentation en Annexe 1).

Dans son intervention, M Antoine s'attardait surtout sur les impacts environnementaux du projet et les mesures d'atténuation proposées dans le PGES. Tandis que la présentation suivante (par Marco Gracia) détaillait le PAR (Fiche de présentation en Annexe).

1- Alphonse MEUS : Comment la PAP prouvera que le terrain lui appartient ?

   Réponse : La première chose est que la personne présente son titre de propriété chez le notaire qui sera désigné par l'Etat haïtien. C'est le notaire qui est chargé d'évaluer les pièces.

2- Anivia TANIS : Est-ce-que qu'il y aura un bureau de doléance à Bassin Bleu où les PAP pourront déposer des plaintes ? Est-ce-que la main d'œuvre locale sera utilisée ?

Réponse : D'habitude nous proposons aux firmes d'embaucher des gens de la zone qui ont la qualification requise. Mais ce n'est pas une obligation car la firme a une exigence de qualité à satisfaire. Mais en général les firmes utilisent la main .d'œuvre locale pour des postes qui ne requièrent pas une qualification élevée. Quand l'entreprise viendra elle recrutera selon ses besoins.

Concernant les revendications, un bureau de doléance sera là en permanence pour recevoir les plaintes.

3-Sylvena PIERRE-LOUIS : Il y a des personnes qui sont victimes des travaux de canalisation réalisés par le MTPTC qui ne sont pas encore compensées, comment vous qui êtes ici présent peuvent nous aider à retrouver cette compensation ?

Réponse : Malheureusement il ne s'agit pas du même projet, nous ne pouvons rien vous garantir en ce sens. Mais on peut envoyer l'information aux personnes concernées.

4. Est-ce-qu'il y a une date qui est prévue pour le début des travaux ? Je suis en pleine construction dois-je arrêter les travaux ?

   Réponse : On doit terminer l'actualisation de l'étude, faire les appels d'offres. Après plusieurs étapes on pourra déterminer la date du démarrage des travaux. Mais vous n'avez pas intérêt à continuer avec de nouvelles constructions qui n'ont pas été évaluées.

REPARTION DES PARTIES PRENANTES

SEXE

Femmes: Environ 40%;
Hommes: Environ 60%.

AGES

Plus de 60 ans: moins de 20%;
Moins de 60 ans: Plus de 80%.

PERSONNES VULNERABLES

Personnes à capacité réduites: Moins de 15%;
Reste des parties prenantes: plus de 85%.

ANNEXE 1

Contenu de la présentation sur l'EIE et le PGES

Résumé: description du projet et impacts environnementaux

Description du Projet

- Origine du projet: Carrefour Joffre;
- Fin du projet : au début de Port-de-Paix(intersection carrefour 151 vers Jean Rabel et voie d'entrée dans vers la ville de Port-de-Paix);
- Longueur 71 kilomètres;
- 18 ponts ont été construits avec les fonds de l'Etat haïtien parmi lesquels nous pouvons citer: les Ponts Contrée I et Contrée II; le Pont des deux Garçons; le Pont sur la rivière Nan Rosier et le pont Moreau. Les Ponts Mancel et Acul ont été réalisés avec l'appui financier de la BID;
- La route traverse les communes de Gros Morne, de Bassin Bleu, de Chamsolme et de Port-de-Paix ainsi que les localités de Canifice, de Savane Carrée, de Carrefour Tell, de Fond Papaye et d'Aubert.
- Pour éviter les zones inondables deux variantes sont proposées(PK 5,0 au PK 15,4 et PK 25,1 au PK 26) ceci a aussi permis de limiter les expropriations.

Principales activités du projet

- Terrassement(déblais et remblais) ;
- Drainage(construction d'ouvrages de traversée(3 ponts), buses, dalots, caniveaux et fossés revêtus etc..);
- Ouverture de carrières et emprunts;
- revêtement de la route en bitume;
- Signalisation.

Impacts du projet

Zone d'Influence: Aire géographique sur laquelle s'exercent les impacts positifs ou négatifs.

Zone d'Influence Stricte(ZIS): Aire géographique située de part et d'autre de la route sur une distance d'une dizaine de kilomètres en l'absence d'obstacles naturels infranchissables comme les montagnes. Elle est constituée des communes de Gros Morne, de Bassin Bleu, de Chamsolme et de Port-de-Paix ainsi que les localités de Canifice, de Savane Carrée, de Carrefour Tell, de Fond Papaye et d'Aubert.

Zone d'Influence Elargie(ZIE): Aire géographique englobant toutes les zones qui bénéficient de façon significative de la construction de la route. Elle est constituée des départements de l'Artibonite et du Nord-Ouest.

Importance de la route pour sa zone d'influence

La zone d'influence stricte est relativement peuplée et très active sur le plan de l'agriculture et de l'élevage. Le mauvais état de la route est un handicap au développement de l'arboriculture et du maraîchage qui sont deux activités à forte valeur ajoutée pour le revenu des paysans. L'amélioration de la route permettra à coup sûr un

meilleur écoulement des produits agricoles et partant une augmentation de revenus des populations de la zone d'influence de la route.

Législation en matière environnementale

La Constitution d'Haïti de 1987 consacre déjà 7 articles à l'environnement, à l'exploitation rationnelle des sols et terrains en pente, aux sites naturels, à la couverture végétale, aux déchets toxiques ainsi qu'à la mise au point de formes d'énergie propres. L'article 253 stipule que « l'environnement étant le cadre de vie de la population, les pratiques susceptibles de perturber l'équilibre écologique sont formellement interdites ».

Outre ces textes légaux nationaux, le gouvernement haïtien a ratifié un certain nombre de Conventions et accords internationaux qui l'engagent à une bonne gestion de ses ressources naturelles. On peut citer notamment :

• La Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer ;

• La Convention sur la diversité biologique de 1992 ;

• La Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1994 ;

• La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1995.

Le Ministère de l'Environnement a mis en place un certain nombre d'outils relatifs à la gestion de l'environnement. Les plus importants sont les suivants :

• Le Guide des Directives d'Évaluation d'Impact sur l'Environnement ;

• La Fiche de surveillance environnementale ;

• Le Formulaire de Rapport d'Évaluation Environnementale et d'Examen Préalable des Projets

d'Exécution du Ministère de l'Environnement ;

• La Directive pour la Réalisation de l'Étude d'Impact sur l'Environnement pour un Projet Routier ;

• Une Fiche de mesures d'atténuation d'impact.

Cadre administratif et institutionnel

Plusieurs institutions assurent d'une façon ou d'une autre la protection de l'environnement en Haïti. Il s'agit principalement:

- Le Ministère de l'environnement;
- Le ministère de l'agriculture;
- La Cellule Environnementale du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications;
- Le bureau des mines et de l'énergie.

Pluviométrie

Pour les zones climatiques qui concernent nos régions d'étude, le Haut Artibonite a le maximum de précipitations de mai à octobre variant de 87 à 63 mm de pluies tandis que décembre et janvier sont les mois les moins arrosés avec respectivement 8 et 3 mm de pluies. Pour le Nord-Ouest, c'est novembre qui est le mois le plus arrosé avec 100 mm tandis que le mois de janvier avec 21 mm de pluies est le moins arrosé. Ce sont les zones ayant les plus faibles précipitations du pays.

Quant à la température moyenne elle oscille autour de 25° C.

Zones de Biodiversité

La RN5 traverse deux zones clés de la biodiversité: Dubedou - Morne Balance et Port-de-Paix.

Dubedou - Morne Balance

La Flore

La route entre Carrefour Joffre et Gros-Morne traverse ce qui était autrefois une mosaïque de Forêt Humide subtropicale le long des ruisseaux et des rivières et la Forêt Sèche Subtropicale sur les pentes et les crêtes du relief vallonné (Holdridge, 1972). Ces forêts sont extrêmement fragiles aux perturbations, en raison des sols rocheux, des faibles précipitations (800 à 1200 mm / an) et des sécheresses extrêmes qui peuvent durer pendant plus de 5 mois dans les mois d'hiver de Novembre - Mars (RGA / CNIGS, 2012). Au moment des observations, Haïti avait souffert depuis 2 ans d'un cycle El Niño qui a abouti à réduire les précipitations normales (Haïti - Libre, 2015).

Les Espèces menacées

Cette section de route traverse la Zone Clé de la Biodiversité de Dubedou - Morne Balance (Timyan, 2011) - 2 localités où les espèces menacées sont trouvées, classées par l'UICN (2015). Alors que Dubedou est dans la zone de la route, Morne Balance est situé à plus de 5 km de la route. Par conséquent les espèces qui se trouvent à Morne Balance ne seront pas prises en considération.

Les espèces préoccupantes dans la région de Dubedou, à environ 11 km au nord de Carrefour Joffre, sont de petits arbres qui se trouvent seulement en Haïti - Albizialeonardi (VU; Fig. 1a) et Ekmanianthelongiflora

Depuis longtemps il n’existe plus de zones naturelles le long de la route et aucune espèce menacée n’y a été trouvée.

Trois espèces menacées supplémentaires se trouvent aussi dans la région, mais ne sont pas endémiques

d’Haïti avec une distribution plus large dans la Caraïbe : Guaiacum officinale (EN), G. sanctum (EN) et Cedrela

odorata (VU). G. officinale est assez connue le long de la route, avec de très gros spécimens jusqu'à un

diamètre de tronc de 40 cm et vues dans les cours des résidents locaux (Fig. 1c).

La plupart des spécimens sont des vestiges des forêts naturelles d'origine, mais quelques-uns ont

probablement été cultivés, car l'arbre est très apprécié pour sa durabilité, l'ombre et les propriétés du bois uniques. Les spécimens de G. sanctum qui se trouvent seulement dans les zones naturelles loin de la route et n’ont pas été observés. Les seuls spécimens de C. odorata qui ont été observés le long de la route ont été cultivés.

Impact de la réhabilitation de la route et de la mise en service de la nouvelle route sur les espèces menacées

En raison de la nature très perturbée, dégradée et déboisée de la zone de route adjacente, il peut être conclu qu’il n’y aura pas d’impact négatif sur les espèces menacées par les travaux de construction de la route et la mise en service de celle-ci non plus. Les espèces endémiques (A. leonardii, E. longiflora) ne semblent pas être présentes le long de la route et sont rares même dans les zones les moins perturbées.

Deux des autres espèces menacées (G. officinale et C. odorata) sont cultivées et protégées par les résidents locaux comme des essences précieuses. Si l'amélioration des routes conduit à une augmentation des valeurs foncières

et de la construction résidentielle, il est possible que ces espèces puissent en bénéficier car elles sont appréciées pour leurs avantages économiques importants.

La Faune

Les oiseaux, les amphibiens et les reptiles de la région de la route ont été considérées sur la base des listes des espèces qui ont été compilées pour ces types d'habitats perturbés en Haïti. Cependant, il ne sera pas essayé d'établir scientifiquement la présence ou l'absence de toutes les espèces qui peuvent être attendues dans la région, car cela exigerait beaucoup plus de temps et de ressources non disponibles pour le moment.

Les principales menaces pour les vertébrés indigènes, y compris ceux énumérés pour cette ZCB, sont:

1. La perturbation et la dégradation des habitats (qui est le cas le long de la route entre Carrefour Joffre - Gros-Morne)

2. L'introduction de prédateurs, principalement de la mangouste indienne (Herpestesauropunctatus), les

rats (Rattusrattus, R. norvegicus), et de chat sauvage (Feliscatus).

Tous les trois prédateurs de la faune indigènes sont présents dans cette région d'Haïti. Les iles dans les

Caraïbes (et dans le monde) ont constaté de fortes baisses de la faune indigène quand ils deviennent la proie de mammifères introduits.

La Faune Menacée

Une liste de 32 oiseaux, 8 amphibiens, 43 reptiles qui peuvent être trouvés dans la partie de Dubedou a été consultée.

Les espèces menacées au sein de ce groupe comprennent la Corneille d'Hispaniola (Corvusleucognaphalus -VU); la Rainette verte d'Hispaniola (Hypsiboas heilprini - VU); le Crapaud à crête Sud; (Peltophryneguentheri- VU); Sourd kaki d'Hispaniola (Celestuscurtissi - VU); Sourd géant d'Hispaniola (Celestuswarreni- CR voir Fig. 2b). Il y a d'autres reptiles listés dans ce domaine. Cependant, ceux-ci ont probablement disparu en raison des pressions de la prédation et de la perte d'habitat.

Comme dans le cas de la flore, il n’est pas probable que les activités associées à l’amélioration de la RN5 auront un impact direct et significatif sur les espèces menacées. Dans le cas de la Corneille, les populations en Haïti sont généralement en meilleur état que dans la République Dominicaine, car elles ne sont pas chassées autant pour leur viande (Latta et al, 2006).

Les amphibiens et les reptiles repris sur la "Liste Rouge" (UICN, 2015) semblent être persistants même dans des conditions perturbées et déboisées, mais avec de faibles populations qui peuvent être en déclin.

Zone Clé de la Biodiversité de Port de Paix

La flore sur la ZCB de Port de Paix

Deux espèces (Coperniciaekmanii, Juniperusbarbadensis), en plus de ceux mentionnés ci-dessus, se trouvent au sein de la ZCB de Port de Paix. Cependant, le C.ekmanii endémique du Nord-est Haïti se trouve le long de la côte 18 km à l'ouest de Port de Paix. L'autre espèce, J. barbadensis, est rapporté comme éteint (UICN,2015). Ainsi, les activités de construction de la route et de mise en service de celle-ci n'auraient aucun impact négatif sur les deux espèces.

La Faune de la Zone Clé de la Biodiversité de Port de Paix

La seule espèce qui préoccupe le long de la RN5 est Eleutherodactylusrhodesi, en danger critique d'extinction, connue seulement d'une localité près de Port de Paix et nulle part ailleurs. Il se trouve dans la litière de feuilles et sous les roches de la forêt, environ 5 km au sud de la ville. Toutes les activités nécessaires pour la réhabilitation de la route doivent prendre les précautions nécessaires pour minimiser le déboisement dans la zone concernée.

Autres impacts dus au chantier

Principaux Impacts positifs

- Amélioration de l'accessibilité;
- Désenclavement des populations;
- Amélioration du drainage des eaux pluviales;
- Amélioration de la sécurité routière;
- Diminution du cout d'entretien des véhicules;
- Création de nouvelles potentialités économiques et d'emploies;
- Revalorisation du foncier rural.

Principaux impacts négatifs

En général, les impacts négatifs potentiels de ce projet sont ceux inhérents à la préparation, à la réalisation des travaux de construction de la route et à un moindre degré à la phase d'exploitation et d'entretien.

- Installation et entretien de la base de vie;
  Pollution du sol par les déchets solides; Pollution du sol par des rejets liquides; Pollution du sol par les eaux usées; Impacts sociaux;

- Libération de l'emprise
  Perte de biens foncier et immobilier; Déplacement et/ou perturbation des activités économiques et perte de revenus; Pertes et/ou déplacements d'infrastructures et équipements socioéconomiques et socio-communautaires; Pertes de périmètre de production agricole; Déplacement éventuel de patrimoines socioculturels;

- Exploitation de carrières
  Destruction du milieu naturel par l'exploitation des gisements; Risques d'affouillement suite à l'exploitation de tout-venant de Rivière;

Travaux routiers (Terrassement, chaussée, ouvrage d'art, assainissement et signalisation)

- Émission de poussières et de particules de gaz; Risques d'accidents; Destruction de la faune et de la flore; Risques d'altération des eaux; Risques de dépôts "sauvages"; Épuisement des ressources en eau;

Circulation et fonctionnement du parc automobile

- Effets négatifs sur le sol et l'eau; Emissions de particules dans l'atmosphère; Augmentation du bruit aux abords des routes; Développement des relations entre les personnes;

Entretien routier

- Dégradation des sols, des eaux et de la végétation; Perturbation de la faune; Insécurité et les nuisances; Transformation du site du chantier.

Plan de Gestion Environnementale et Sociale(PGES)

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale est un tableau de bord qui présente à chacune des phases du projet, les activités, les impacts potentiels aussi bien négatifs que positifs, les mesures d'atténuation ou de maximisation préconisées, les indicateurs de suivi, les moyens de vérification, les structures chargées de la mise en œuvre, celles chargées du contrôle et du suivi environnemental, le calendrier de mise en œuvre des mesures de même que les coûts y relatifs.

La mise en œuvre du PGES s'appuiera sur un programme de surveillance et de suivi et un cadre institutionnel et organisationnel spécifique.

Contenu présentation PAR

Résumé présentation PAR

- Selon la politique de la BID en matière de réinstallation involontaire, la réinstallation est une activité complexe à éviter, car souvent elle ne parvient pas à rétablir les conditions de vie, voir améliorer la situation socio-économique des Personnes Affectées par le Projet (PAP).

- Cependant s'il faut absolument implémenter le projet, celui-ci doit être perçu comme une opportunité pour améliorer les conditions de vie des personnes affectées. Pour tenir compte de ce principe de base de la politique de la BID, il s'avère absolument nécessaire de produire certaines analyses dont celle des risques d'appauvrissement.

- Or, il se trouve que dans le cadre du projet de réhabilitation de la RN5, la réinstallation de plusieurs ménages sera inévitable. La question maintenant est de savoir quel type de compensation et d'accompagnement proposé aux PAP pour que celles-ci puissent au moins récupérer leur situation socio-économique d'avant le projet.

- Les deux types de compensations habituellement proposés dans les projets de réinstallation sont, la compensation en espèce et la compensation en nature. L'expérience montre que les PAP, en général, préfèrent la compensation en espèce. Il est vrai que la compensation en espèce confère aux PAP la liberté de choisir la destination ou l'affectation de leur argent. Mais il est aussi vrai qu'elle comporte des risques d'appauvrissement importants.

- L'efficacité d'un processus de compensation en nature implique des discussions avec les PAP et les autorités locales.

- Diverse activités de consultation ont ainsi été menées dans le cadre du projet. Ces activités ont permis non seulement de fournir des informations concernant le projet aux personnes rencontrées mais également de recueillir des données et informations indispensables à notre compréhension des enjeux liés au projet et utiles à l'élaboration du présent PAR.

- Les activités de consultation on débuté par la rencontre des maires des communes de Gros-Mornes et de Port-de-Paix. Soulignons que les communes de Chansolmes et de Bassin Bleu n'avaient pas de maire au moment des consultations.
- Dans le cadre du présent PAR, différents types d'enquêtes ont été menées auprès des populations affectées, des autorités des communes et sections communales concernées. Ces enquêtes visaient à mieux connaître les populations affectée par le projet et leurs activités, à identifier les éléments sensibles du milieu, à identifier les différentes préoccupations liées au projet ainsi qu'à identifier les problématiques potentielles du projet.
- La période d'enquête a été une période de dialogue constante avec les PAP. Chaque personne affectée par le projet a été rencontrée chez elle, dans sa résidence ou sur sa parcelle de terre. Les enquêteurs ont été suffisamment formés pour présenter le projet et répondre à certaines questions des PAP. Lorsqu'il s'agissait de questions plus difficiles, le superviseur ou le spécialiste en réinstallation involontaire intervenait. Il faut aussi noter que la présence du Spécialiste en réinstallation involontaire sur le terrait a été l'occasion de nombreux entretiens spontanés avec des PAP qui cherchaient des éclaircissements concernant le projet.
- Les préoccupations soulevées lors de ces diverses rencontres ont été prise en compte dans l'évaluation des impacts sociaux du projet et des mesures d'atténuation et de bonification proposées.
- Il est important de signaler que la consultation publique est un processus continu qui ne doit pas être interrompu.
- Le consultant en charge de la mise en œuvre du PAR devra fournir un appui aux PAP dépendamment des besoins qu'il aura identifiés.

- L'appui auquel auront accès les PAP dans le cadre de la restauration de leur moyen d'existence inclura entre autres des activités ciblant :
- Kit/trousse de démarrage d'entreprise : Les trousses de «démarrage» d'entreprise comprendront l'élaboration de plans d'entreprise adaptés aux catégories de PAP. La trousse de démarrage d'entreprise doit inclure une formation sur les compétences entrepreneuriales de base telles que la comptabilité, l'approvisionnement, le contrôle des stocks, etc.
- Formation en microfinance axe sur les femmes ;
- Formation général : Afin d'améliorer l'apprentissage et d'assurer la durabilité en ce qui concerne la restauration des moyens de subsistance ainsi que les futures activités de développement communautaire, tous les PAP pourront recevoir une formation de base (1 membre par ménage). Cette formation peut être axée sur la lecture, l'écriture etc…de de base afin de renforcer la compréhension des autres formations liées aux moyens d'existence. Les sujets peuvent comprendre les soins aux enfants, les comportements en matière de santé, la gestion de l'argent, la résolution des conflits.
- Les personnes affectées par le Projets doivent être les bénéficiaires privilégiés des opportunités d'emplois créés par projet dans sa phase de construction, pour les postes dont elles sont compétentes ;
- la mise en œuvre de mesures de développement agricole (distribution de bétails et/ou de volailles, etc...);
- le soutien à la micro-finance (épargne et crédit), et autres mesures de développement des petites
- activités commerciales et artisanales;
- la formation et le développement des capacités ;
- distribution d'engrais et de semences au profit des agriculteurs.
-
- Il faudra, dans la phase de la mise en œuvre du PAR, dans les assemblées publiques, montrer et expliquer aux femmes (comme aux hommes) leurs droits acquis par le fait qu'elles soient devenues, comme les hommes des PAP. Le Consultants en charge de la mise en œuvre du PAR doit expliquer aux femmes par exemples leur droit à une compensation juste et équitable, leur droit de porter plainte librement en cas de non satisfaction, leur droit d'être informé, etc.
-
- Lors des assemblées publiques, le Consultant doit inciter les femmes à prendre la parole en leur posant des questions, en leur confiant des responsabilités si possible etc.
- Afin de faciliter la participation des femmes, il est conseillé au Consultant en charge de la mise en œuvre du par de recruter une femme pour les questions genres dans son équipe. Sa présence devrait encourager les femmes à se confier. Cette spécialiste aura pour principale tache d'identifier les besoins des femmes en passant du temps avec elles.

Afin d'assister les personnes vulnerables et de respecter la conformité avec la politique de la BID en matière de réinstallation, les actions suivantes devraient être envisagées dans la phase de mise en œuvre du PAR :

- Un prise en charge particulière des personnes âgées et des femmes par le maintien d'une communication permanente entre ces deux catégories de PAP et l'UCE / le Consultant chargé de la mise en œuvre du PAR. Celui-ci devra user de patience et utiliser une communication accessible à tout le monde.

- Le Consultant chargée de la mise en œuvre du PAR devra, de manière particulière, assister les femmes dans le processus de paiement des compensations à la banque ou auprès de l'institution financière qui sera retenue à cet effet. Il devra s'assurer, lors des rencontres avec les femmes, que chacune dispose des pièces requises pour effectuer une transaction bancaire. Dans le cas contraire, le Consultant devra les aider à se doter de ces pièces.

- Pour les femmes qui opteraient pour la compensation en espèces, elles pourraient être tentées de dépenser l'argent à des fins autres que l'acquisition d'une nouvelle maison. Ce qui augmenterait leur vulnérabilité et le risqué

d'appauvrissement par le projet. Par ailleurs certaines d'entre elles recevront des montants de compensation assez substantiels, des sommes qu'elles auraient vu pour la première fois dans certains cas. D'ou la nécessité de mettre en place une stratégie de conseils pour les aider à sécuriser les sommes reçues

- Informer les femmes des opportunités d'emploi dans le cadre de la réhabilitation de la route.

Le suivi-évaluation est une composante essentielle à tout projet. Les dispositions pour le suivi et l'évaluation visent à s'assurer, d'une part, que les actions proposées dans le PAR sont mises en œuvre de la façon prévue et dans les délais établis et que les résultats attendus sont atteints. Lorsque des déficiences ou des difficultés sont observées, le suivi et l'évaluation permettent d'enclencher des mesures correctives appropriées.

Rappelons que l'objectif principal du plan de réinstallation est d'assurer aux personnes affectées une compensation juste et équitable, ainsi qu'un niveau de vie et des conditions de vie équivalentes ou meilleures à ce qu'elles connaissaient avant la réalisation du projet. Ainsi, le plan de suivi et évaluation est nécessaire pour pouvoir évaluer si les objectifs du PAR ont été atteints.

De façon spécifique le **suivi** vise à :

- Vérifier en permanence que le calendrier et le budget du PAR sont exécutés conformément aux prévisions ;
- Vérifier que l'information de toutes les PAP a été effectuée et que le paiement des biens impactés a été effectué selon les dispositions établit dans le PAR ;
- Identifier tout facteur et évolution imprévus susceptibles d'influencer l'organisation du PAR, la définition de ses mesures, d'en réduire l'efficacité ou de présenter des opportunités à mettre en valeur ;
- S'assurer que les plaintes relatives au PAR soient bien enregistrées et traitées dans un délai raisonnable ;
- Effectuer le suivi des différents dispositifs d'assistance mis en œuvre dans le cadre du PAR : assistance au déménagement, assistance à la restauration des activités économiques ;
- le suivi de l'assistance délivrée personnes vulnérables identifiées dans le PAR ;
- Effectuer le suivi des volets techniques : vérification des travaux de viabilisation de la zone de réinstallation, de construction des équipements collectifs s'il y a lieu,
- Recommander dans les meilleurs délais aux instances responsables concernées les mesures correctives appropriées.

Pour ce qui en est de **l'évaluation,** les objectifs sont :

- D'évaluer d'une manière générale la conformité de l'exécution avec les objectifs et méthodes précisés dans le PAR;
- D'évaluer la conformité de l'exécution avec les lois et règlements d'Haïti ainsi que les politiques de sauvegarde de la BID en matière de déplacement involontaire;
- De vérifier les informations fournies dans les rapports de suivi;
- De déterminer si les procédures pour la participation des PAP et la mise en place des compensations en espèces et en natures ont été faites selon le PAR;
- D'évaluer l'adéquation des indemnisations par rapport aux pertes subies;
- D'évaluer si les conditions de vie et les revenus des populations affectées se sont améliorés ou tout au moins non-détériorées ;
- Présenter les leçons apprises en ce qui concerne la mise en œuvre du PAR.

Suivi externe (évaluation)

L'évaluation ou le suivi externe sera entrepris annuellement par un expert en réinstallation qui sera externe au projet. Le but est d'établir et d'interpréter la situation de référence des populations affectées, avant le démarrage du projet, en matière socioéconomique (le recensement effectué dans le cadre du projet peut être utilisé par le consultant externe comme base pour développer la situation de référence);

- Définir, à intervalles réguliers, tout ou une partie des paramètres ci-dessus afin d'en apprécier et comprendre les évolutions ;
- Établir, en fin de projet, une nouvelle situation de référence pour évaluer les impacts du PAR en matière sociale et économique.

Audit final

L'audit final permettra de conclure et confirmer que la mise en œuvre du PAR a été exécutée dans les délais prescrits et les conditions et procédures requises afin de s'assurer que chaque ménage a retrouvé son niveau de vie antérieur et qu'aucune PAP n'a été appauvrie à cause du projet. L'audit final sera entrepris par un consultant indépendant.

Annexe 2
Photos de la consultation

Photos Chansolme

Figure 1. Local où s'est tenu la consultation

Figure 2. Propos d'ouverture d'un représentant de la Mairie

Figure 3. Intervenant de l'UCE

Figure 4. Intervenant de l'UCE

Figure 5. L'assistance

Photos Gros Morne

Figure 1. Lycée Jacques Roumain de Gros Morne(Lieu de rencontre de la consultation)

Figure 2. Intervenant de l'UCE

Figure 4. Intervenant de l'UCE

Figure 3. L'assistance

Photos Bassin Bleu

Figure 1. Lieu de rencontre(Lycée Jn Jacques Dessalines)

Figure 2. Propos du Maire

Figure 3. Intervenant de l'UCE

Figure 4. Intervenant de l'UCE

Figure 5. L'assistance

Annexes 3
Listes de présence

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE Chansolme

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
Dargenson	Jn-Jocelyn	37844785		A-I-B	
Directeur Calixte	Henriquez	37049397	—	Propriétaire Maison	
Ing. Joseph	Benson	37049397		" " "	Gracia
Gracia	Gracieuse	3872 1946			
Joseph	Chenel	4892-93-73		Eglise	
Gelin	Judith	48244153		Femme en détresse	
Lelisme	Francesse				
Attilus	Maxon	42426586		Mairie	
ARISTIDE	Marc André	3714 1980	marcandrelabrya@yahoo.fr	Mairie de Chansolme	
CINE	Jouvilus	36500321	Cinjouvilus@gmail.com	Ing. M.	
Eugène	Kerby	3711-2007	Kerbyeugene@yahoo.FR	Mairie D.F	
Nuclasse	François	36491605			

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE Chansolme

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
Gracia	Enick	44257436		AI Bass Irigaot Ballad	Gracia Enick
Gelin	Claudy	37392674		AIB (Asso. Irigan Balladee	
Périclès	Bozamiel	3777-12-36		OFPB: organisation Femm progressiste de Balladee	
Sauvin	Rock Marie	3258-07-68 3606-31-54			
Eugène	Junette	37614099			Eugène Junette
Joseph	Seraphin	41403886			Joseph Seraphin
Saliste	John Guerry	38845539			Saliste John Guerry
Junette	Fertil	37408275			Fertil Junette
Fertil	Marie-Hélène	33837014			Fertil Marie-Hélène
Villard	Bernadine	44427629			
Stilone	Braros	4782-88-08			
Eugène	Claudette	3620-82-72		OFPB: organisation Femm progressiste de Balladey	

Listes de présence Bassin Bleu

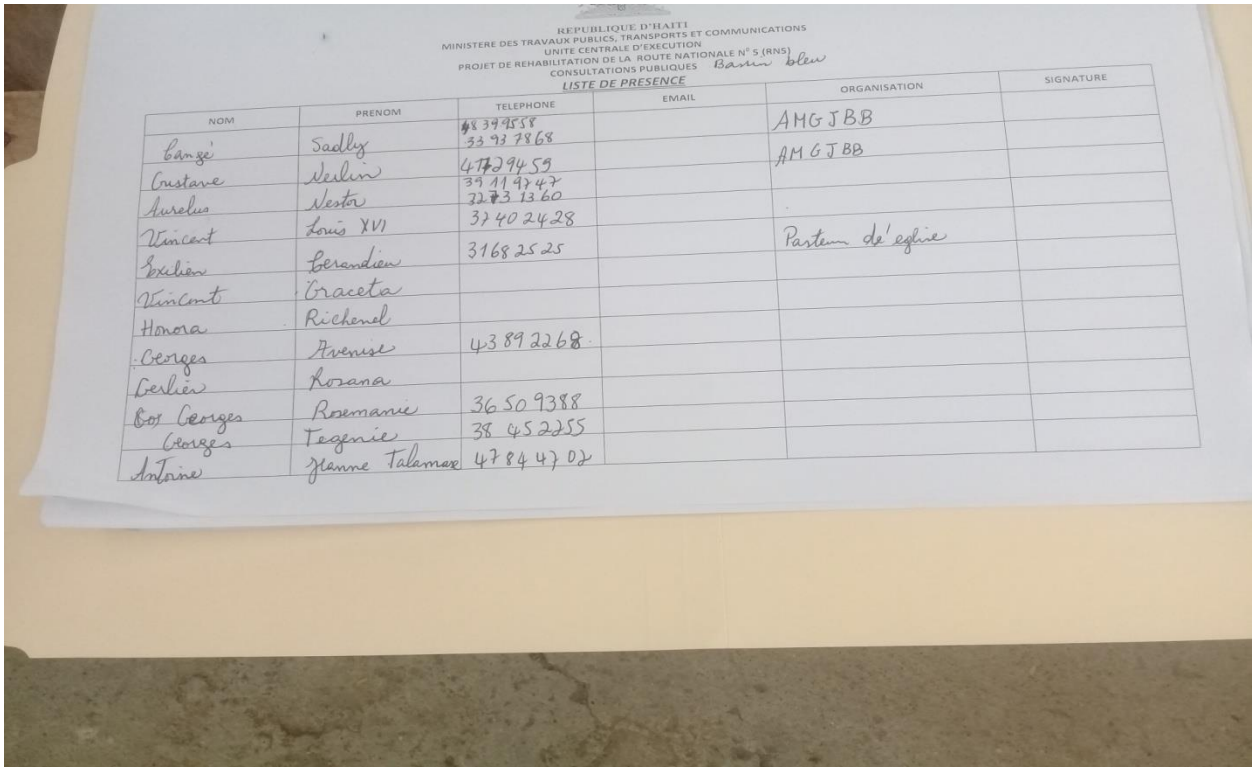

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RNS)
CONSULTATIONS PUBLIQUES Bassin bleu

LISTE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
Banze	Sadly	48 39 9558 / 33 93 7868		AMGJBB	
Gustave	Nerlin	47 29 459		AMGJBB	
Aurelus	Nestor	39 11 9747			
Vincent	Louis XVI	32 23 13 60			
Exilien	Berandien	37 40 2428			
Vincent	Graceta	3168 2525		Pasteur de l'eglise	
Honora	Richenel				
Georges	Avenise				
Gerlien	Rosana	43 89 2268			
Bor Georges	Rosemanie				
Georges	Tegenie	36 50 9388			
Antoine	Jeanne Talamax	38 45 2255			
		47 84 47 02			

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE BASSIN BLEU

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
DALIUS	Mélanie				
PIERRE	Fromène				
St Fleur	Patrick	37213631			St Fleur P.
Armand	Jean	31 21 42 48			Jean
HONORat	Alourde	3439-46-54			HONORat Alourde
alexandre	Edelinne	46417075			Alexandre
Louis	Dorcina	32 96 0242			Louis
Tanis	Anira	31680513		BAROB	Tanis Anira
Jultneus	Julien	38 46 8792			
Mentice	Celanèt	38 4 6 8792			
CALIXTE	BONEL	37680310		A.I. BB	
ORilien	DAZIMS	42 92 3769		O H-H	

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE BASSIN BLEU

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
Pierre	Franain	3605 79 12	Franain.pierre@yahoo.fr		pierre Franain
Marcial	celia				celia
(M) Daniel	Méus	3327 19 96			Daniel
Petit	Voda				petit
Sylvain	Jackson	43365244			Jackson
Pierre	Lafus				Dertine
Paul	Mizeille	41305789			Paul
Lanis	Lilianne	38297454			Lanis
Thélusma	Regnus	40 61 51 38			Thelusma Regnus
St-Phard	Judith Alains	3844-8774			St-Phard
Moneus	Apolos	3275 3270			Moneus Apolos
MANIGAT	Antony	3660-7744			

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RNS)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE BASSIN BZE4

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
François	Fédénise	3260-32-16			
Idéus	Félicienne	4135-18-58			
Jules	Marc-Antonio	4222-81-22			
Cristone	Jo même	4743-02-10			
Germinal	Volliné				
Béligané	Wedner	34 39 21 82			
Omeus	GODNER	34 66 75 02			
Michel	Luc sony	37 60 51 24			
Victor	Loiso	33 42 26 02			
Toussaint	Ketline	33 35 13 75			
Claimond	Remy	36 23 24 91			
Norélus	Saint-Thomas	42 28 27 36			Norélus
		48 66 37 23			
		32 51 02 41			

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE BASSIN BLEU

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
Pierre-Louis	Cilaine	4872-33-11			
Philogène	Eliphise	3788-15-73			
Vherard	Shoute				
Délin	Saint-Amé				
Cristome	Rosemine				
Sabré	Milome				
Canton	Eliziné				
Robillard	Ulislime				
Petit-homme	Marc-Andre	41.24.2057			
Lozane	Siliane				
Délinois	Edixte				
Amelien	Mireille	4068-22-25			

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE BASSIN BLEU

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
François	Antona	36.36 68 52			
Joseph	Carline	47 60 58 75			
Petit Frère	Rogès	47.82.85 78		OD PL DB	
St Phard	Emanie	31 28 01 24		Théophile en Christ	
Eloissant	Jacinthe	47 72 67 22			
Destamar	Lina	40 23 35 42			
Lazarre	Fibert	34 35 87 57			
Philogène	Frédéric	38 96 89 90		APF (Association Planteur Frandy Pak	
Estimfil	Iramène	41 02 44 47			
Myrtil	Lourdes Elide	40-71-35-77			
HONORAT	Jean Rony	36205940	JHonorat@yahoo.fr		
Elie	Robin	38606261			

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE Rossi Blan

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
Zinor	St-Hubert	42-38-66-97			
Crustave	Phonilia	4387-86-72			
Bélizaire	Esther	3407-63-17			
Bélizaire	Wedner	3407-6317			
Pierre	Iddès	4633-32-87			
Raoul	Ocgenord	37413037			
JEROME	Luc	43 37 74 69			
Yeas	Alphonse	41372093			Moises Pierrelus
Moises	Pierrelus				Marc-ernes Pierrelus
Marc-ernes	Pierrelus				Arissaint
Arissaint	Cariel	36387714			Sadraque charite
Sadraque	Charite	31780339			

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE BASSIN BLEU

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
Jean	Jertha			Goup planté	Jean Jertha
Marcissain	St Anne Theluma			Group planté	Marcissain St Anne Theluma
Vincent	Kettely	3153 6014			Vincent Kettely
Vincent	Mme Philius				
Petit-homme	Nana				
Mr Milien	Mme Leger	4013 04 30. 3159-87 18			
(St Fa) Saint Fa	Odès	38 52 49 03			
Jean Baptiste	Altinor				
Bastien	Louis	36 56 87 64			
Petit Fab	Eles	32 12 69 42			
Honoré	Rose Darlene	32 46 05 90			
Odin	Idophin	47 65 88 16			

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES Bassin Bleu

LISTE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
Belon	Rolenson	43365249			
Honorat	Joram	42750858			
Zidor	Marguerite	31643116			
François	Jean-Glende	31680513			François Jean Glende
Paul M	Marie Helen	42280615			Paul Marie Helen

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES
LISTE DE PRESENCE Bassin Bleu

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
Doreus	Suge	43221385			
Auguste	Philomène	4768-78-82			
Louis	Amos	3153 5994			
Louis	Lucien				
Vincent	Delisert	32335124			
Charles	Roslin	45274865			
Eugène	Alide	46023190			
Antoine	Jn Hoshed.	43-87-5516			
Petit	Wislet Bensky	37828937			
Yves	Louissaint	47 85-2310			
Jean claude	Joseph	34769430			
Charles	Dieuguste	954 3361847			Dieuguste charles

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE BASSIN BLEU

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
Sistia Anncy		36322847			Sistia Anncy
petit Homme	Roseline	37768045			petit Homme
Philogène	Achil	49041602			Philogen Achil
Camelitha	Siene-charle	383688			Camelitha
Gurlene	BRicette	42282867			Gurlene Ba
St Aude	ERMitha	43-10-59-83			St Aude
A lazare	Andri				
François	Petit	37192862			François
Thonny	Louis	4037-5248			Louis
pilistin	Vencent	40376069			Vencent
Julbert	Marie-Modette	44785-17			
Darisma	Nelta	3269-9953			Darisma

Liste présence Gros Morne

REPUBLIQUE D'HAITI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITE CENTRALE D'EXECUTION
PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N° 5 (RN5)
CONSULTATIONS PUBLIQUES

LISTE DE PRESENCE Gros Morne

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	ORGANISATION	SIGNATURE
MORISSAINT	Josué	32-90-19-43 48 67-7480	josue.morissaint@yahoo.fr	CASEC, 8e Sect°	
Saint Fleur	Fresca	32-33-16-51 36-65-65 16		ASEC 6e Sect°	
Jean	Ronald	31948335 40359968		ASEC 8e section	
Méricien	Mélius	36042383		ASEC 4e	
Petit-frère	Ervilie	41610965			
Odeus Mimose	Osamplem	40982941		ODHAGM 8e Section	
Louis	Jacques	37 39 66 50	jacqueslouis930@gmail.com	Directeur général de la Mairie de GM	
Blanc	Dessalines	38845630 32 68 8880	blancdessalines@yahoo.com	Président CASEC 4e section	
Joseph	Rodline	44451950 32561544		CASEC 1re Section	
Jacques	Bernard	32-12-20-67 32-67-92-53		CASEC 4e Section	
Prudent	Eric	32553436 38592931		CASEC, 3ème Sect°	